



Ville de Revel
www.mairie-revel.fr

**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE
DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2023**
Budget principal et budget annexe du centre
municipal de santé

Le code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif et au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Depuis 2022, la commune de Revel applique l'instruction budgétaire M57 qui intègre un compte financier unique en lieu et place du compte administratif.

Pour rappel, le compte financier unique est un document commun à l'ordonnateur et au comptable permettant de retracer les données comptables et budgétaires de l'exercice comptable auquel il se rapporte.

Le budget principal et le budget annexe du centre municipal de santé 2023 ont été votés le 30 mars 2023 par le conseil municipal.

I- LE BUDGET PRINCIPAL

A- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (comptes des classes 6 et 7)

Elle retrace les opérations de dépenses et de recettes liées à la gestion courante de la commune, c'est-à-dire les produits et les charges qui reviennent régulièrement chaque année.

1- Les dépenses (comptes des classes 6):

Libellé des dépenses de fonctionnement	CFU 2022	BP 2023	CFU 2023	évolution 2023/2022
Charges à caractère général (chap 011)	3 084 269	3 632 320	3 451 810	12%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	6 151 377	6 654 200	6 675 810	9%
Atténuations de produits (chap 014)	81 265	82 500	60 322	-26%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	901 073	1 123 700	1 075 956	19%
Charges financières (chap 66)	82 700	81 850	88 197	7%
Charges exceptionnelles (chap 67)	8 592	10 000	4 748	-45%
Dotations aux provisions (chap 68)			708	
Total dépenses réelles de fonctionnement	10 309 276	11 584 570	11 357 551	10%
Virement à la section d'investissement		4 384 134		
Opérations d'ordre de transfert entre sections	784 759	800 000	956 671	22%
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	784 759	5 184 134	956 671	22%
Total dépenses de fonctionnement cumulées	11 094 035	16 768 704	12 314 222	11%

Le total des dépenses de la section de fonctionnement s'élève à **12 314 222 €** :

- **11 357 551 €** au titre des opérations réelles,
- **956 671 €** pour les opérations d'ordre (*dotations aux amortissements...*).

Les dépenses **réelles** sont en augmentation de **10 % (soit + 1 048 275 €)** par rapport à 2022 où elles atteignaient **10 309 276 €**.

► Chapitre 011 « charges à caractère général » : **3 451 810 €** en augmentation de **12 %** par rapport au réalisé 2022.

Au sein de ce chapitre, sont inscrites les dépenses relatives aux fluides, à l'entretien des bâtiments et du matériel roulant, aux primes d'assurances et aux prestations de services (cantines scolaires notamment). L'augmentation des dépenses constatée est liée à l'inflation sur la plupart des postes de dépenses (fluides, produits d'entretien et consommables, etc.).

► Chapitre 012 « dépenses de personnel » : **6 675 810 €** en augmentation de **9 %** par rapport au CA 2022.

Cette hausse est liée notamment à l'augmentation du point d'indice (élément permettant calculer la rémunération des agents publics) et au renfort de services.

► Chapitre 014 « atténuations de produits » : **60 322 €** en baisse de **26 %**.

Au sein de ce chapitre, sont constatés les dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) et de taxe foncière (**9 299 €**) et la contribution de la commune au Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) (**51 023 €**). La diminution de ces dépenses est liée à une moindre participation au fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales par rapport à 2022.

► Chapitre 65 « autres charges de gestion courante » : **1 075 956 €** en hausse de **19 %**.

Sur ce chapitre, sont inscrites notamment les dépenses relatives aux indemnités de fonction (**123 860 €**), aux subventions versées aux associations (**529 801 €**) et aux contributions aux syndicats (*école de musique, AFR*) (**33 784 €**). La hausse de ce chapitre est principalement due à la subvention de la commune au centre communal d'action sociale à hauteur de **230 000 €**, et à la subvention versée au centre municipal de santé (**130 000 €**).

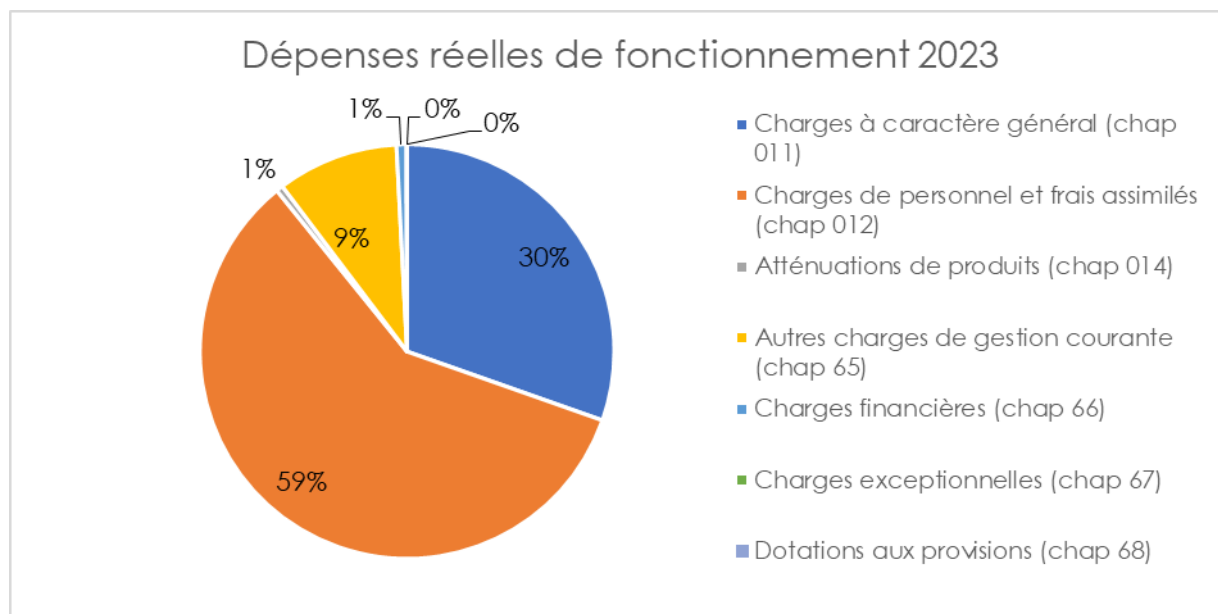
► Chapitre 66 « charges financières » **88 197 €** en hausse de **7 %**. L'augmentation des charges financières est liée à la récupération des emprunts relatifs à la compétence voirie.

► Chapitre 67 « charges exceptionnelles » : **7 748 €**.

Il s'agit d'annulations de titres sur les exercices antérieurs.

► Chapitre 68 « dotations aux provisions » : **708 €**.

Il s'agit ici de la création d'une provision pour dépréciation de créances.



2- Les recettes (comptes des classes 7) :

Libellé des recettes de fonctionnement	CFU 2022	BP 2023	CFU 2023	évolution 2023/2022
Atténuations de charges (chap 013)	110 521	100 000	172 597	56%
Produits des services (chap 70)	390 189	534 750	504 742	29%
Impôts et taxes y compris allocations compensatrices	10 811 918	11 458 162	11 646 093	8%
Dotations et participations hors allocations compensatrices	1 712 714	1 571 024	1 493 805	-13%
Autres produits de gestion courante (chap 75)	352 091	213 000	256 123	-27%
Produits financiers (chap 76)	146	140	285	95%
Produits spécifiques (chap 77)	1 333	3 000	35 129	2535%
Reprise sur provisions (chap 78)	1 500			
Total recettes réelles de fonctionnement	13 380 413	13 880 076	14 108 774	5%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 342	17 400	19 170	341%
Total recettes d'ordre de fonctionnement	4 342	17 400	19 170	341%
Total recettes de fonctionnement cumulées	13 384 756	16 768 704	14 127 944	6%

Le total des recettes de fonctionnement de l'exercice s'élève à **14 127 944 €** (hors excédent antérieur reporté) :

- **14 108 774 €** au titre des opérations réelles,
- **19 170 €** pour les opérations d'ordre (amortissements des subventions d'équipement).

Les recettes réelles sont **en hausse** de **5 %** (soit **+ 728 361 €**) par rapport à 2022 où elles atteignaient **13 380 413 €**.

► Chapitre 013 « atténuations de charges » : **172 597 €** en hausse de **56 %**.

Sur ce chapitre, sont inscrits les remboursements sur rémunérations effectués par les organismes sociaux (indemnités journalières...).

► Chapitre 70 « produits des services et du domaine » : **504 742 €** en hausse de **29 %**.

Ce chapitre retrace les recettes liées aux concessions dans les cimetières, aux redevances d'occupation du domaine public (RODP) et aux redevances et droits des services à caractère culturel, social et périscolaires (cantines..).

► Chapitres 73 et 731 « impôts et taxes, fiscalité directe locale » y compris allocations compensatrices :

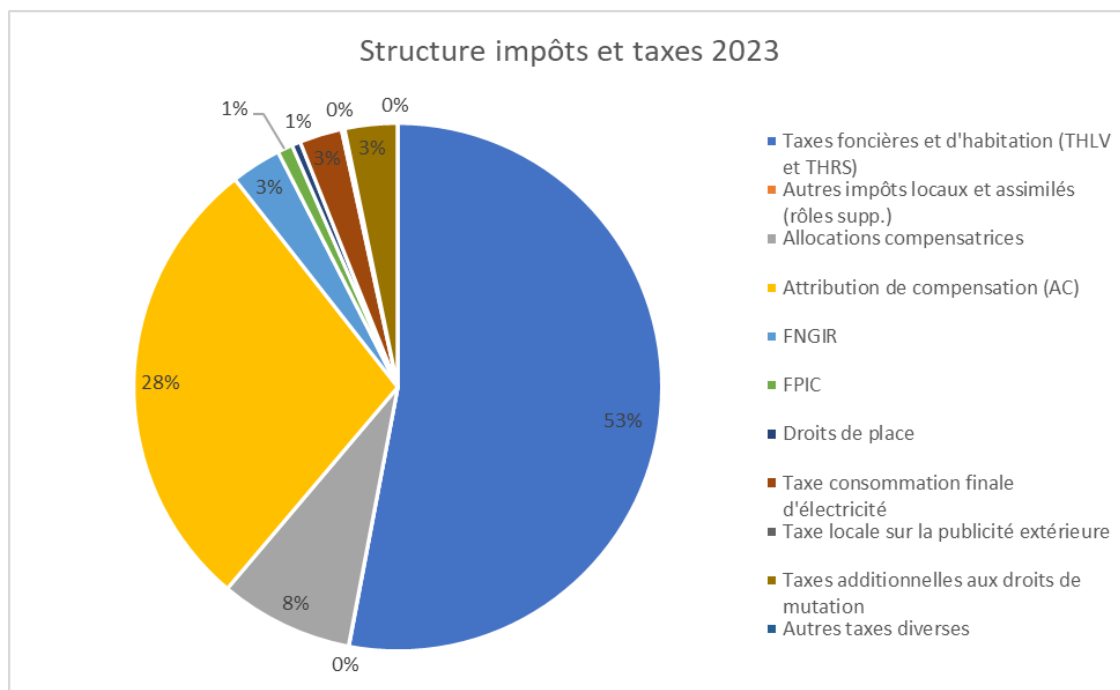
Ce chapitre comprend notamment le produit des trois taxes ménages. Elargi aux allocations compensatrices, le produit 3 taxes a progressé de près de **493 000 € sans augmentation de taux.**

	2022			2023		
	Bases définitives	Taux	Produit fiscal	Bases définitives	Taux	Produit fiscal
Produit THLV et THRS	1 265 582	21,16%	267 797	1 731 160	21,16%	366 313
Produit FB	13 796 788	44,05%	6 077 485	14 643 126	44,05%	6 450 297
Ajustement coef.correcteur			- 737 113			- 781 726
Produit FNB	122 605	92,17%	113 005	130 452	92,17%	120 238
Lissage et rôles suppl.			15 323			15 439
Produit 3 taxes strict			5 736 497			6 170 561
Allocations compensatrices			893 405			952 342
Produit 3 taxes + compensations			6 629 902			7 122 903

Les taux communaux sont stables depuis 2011.

	CFU 2022	CFU 2023	évolution 2023/2022
Taxes foncières et d'habitation (THLV et THRS)	5 736 180	6 169 039	8%
Autres impôts locaux et assimilés (rôles suppl.)	10 674	3 100	-71%
Allocations compensatrices	893 405	952 342	7%
Attribution de compensation (AC)	2 909 552	3 289 163	13%
FNGIR	359 138	359 138	0%
FPIC	115 968	108 420	-7%
Droits de place	67 433	62 142	-8%
Taxe consommation finale d'électricité	275 133	303 367	10%
Taxe locale sur la publicité extérieure	22 886	22 575	-1%
Taxes additionnelles aux droits de mutation	420 948	376 807	-10%
Autres taxes diverses	600	0	-100%
Total impôts et taxes y compris allocations compensatrices	10 811 918	11 646 093	8%

Les impôts et taxes y compris allocations compensatrices ont évolué de **8 %** entre 2022 et 2023.



► Chapitre 74 « Dotations et participations » hors allocations compensatrices : **1 496 805 €**

	CFU 2022	CFU 2023	évolution 2023/2022
DGF	838 586	839 957	0%
FCTVA	20 310	25 256	24%
Participations diverses (État, région, département, CAF...)	655 758	453 343	-31%
DCRTP	178 249	178 249	0%
Total chapitre 74	1 692 903	1 496 805	-12%

Les dotations et participations baissent de **12,98 %** entre 2022 et 2023.

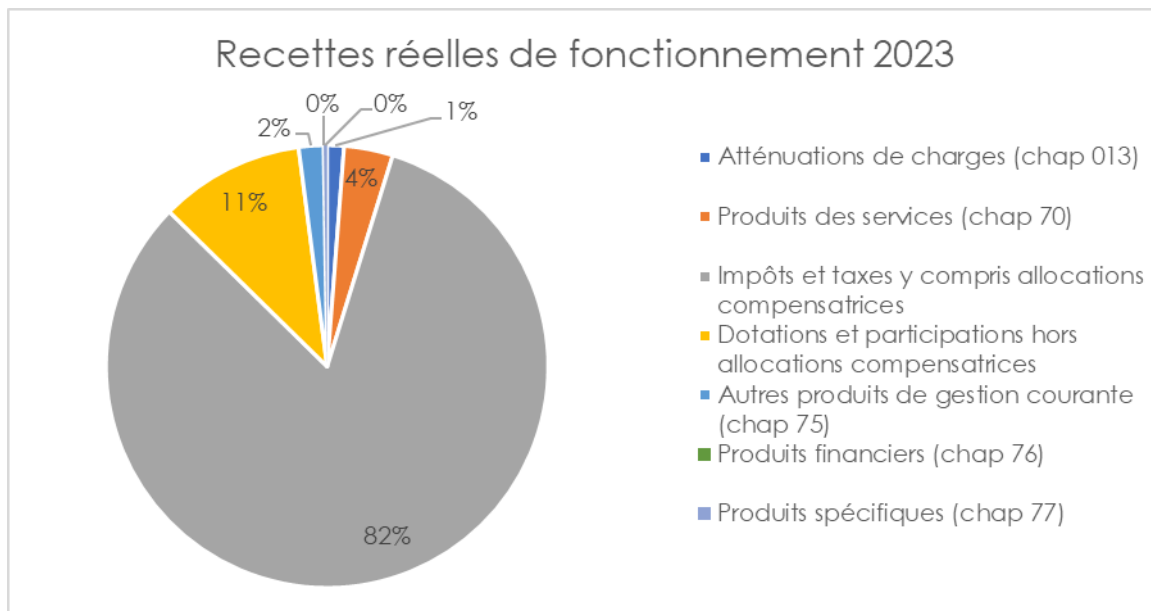
Cela est dû à l'absence de reconduction de certaines subventions de fonctionnement perçues en 2022 (pour l'ouverture du centre municipal de santé, le centre de vaccination).

► Chapitre 75 « autres produits de gestion courante » : **256 123 €**.

Sont imputés sur ce chapitre les revenus des immeubles (*baux avec l'Etat, les particuliers*) et les produits divers.

► Chapitres 76 et 77 « produits financiers et exceptionnels » **35 414 €**.

► Chapitre 77 « reprise sur provisions » **1 500 €**.



B- LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

	CFU 2022	CFU 2023
Produits de fonctionnement (A)	13 380 413	14 108 774
Charges de fonctionnement courant (B)	10 309 276	11 269 354
= Epargne de Gestion (C) = (A) - (B)	3 071 137	2 839 420
- intérêts de la dette (D)	82 700	88 197
= Epargne brute (E) = (C) - (D)	2 988 437	2 751 223
- capital de la dette (F)	1 010 620	817 632
= Epargne nette (E) - (F)	1 977 818	1 933 591

L'**épargne de gestion** est égale à la différence entre les produits de fonctionnement et les charges de même nature hors intérêts de la dette

L'**épargne brute**, égale à l'épargne de gestion diminuée des intérêts, permet de connaître le montant de l'épargne disponible pour faire face au remboursement en capital de la dette. Ultime solde de la chaîne d'épargne, l'**épargne nette**, égale à la différence entre l'épargne brute et le remboursement du capital de la dette, **représente, quand elle est positive, le solde disponible pour financer les dépenses d'équipement.**

C- LA SECTION D'INVESTISSEMENT (comptes des classes 1 et 2)

Elle retrace les opérations de dépenses et de recettes liées aux programmes d'investissements nouveaux ou en cours qui créent de nouveaux accompagnements à la population, améliorent les infrastructures et développent le patrimoine communal : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments.

1- Les dépenses :

Libellé des dépenses d'investissement	CFU 2022	BP 2023	CFU 2023	évolution 2023/2022
Dotations, fonds divers et réserves (chap 10)				
Immobilisations (chap 20,21 et 23)	3 745 322	9 661 144	5 971 295	59%
Subventions d'équipement versées (chap 204)	327 260	512 500	273 354	-16%
Emprunts et dettes assimilées (chap 16)	1 010 620	937 500	817 632	-19%
Opération pour compte de tiers (chap 45)	11 943	17 500	1 305	-89%
Total dépenses réelles d'investissement	5 095 145	11 128 644	7 063 586	39%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 342	17 400	19 170	341%
Total dépenses d'ordre d'investissement	4 342	17 400	19 170	341%
Total dépenses d'investissement	5 099 487	11 146 044	7 082 756	39%
Pour information : solde d'exécution négatif reporté		1 955 410		
Restes à réaliser		1 788 877		
Total dépenses d'investissement cumulées	5 099 487	14 890 331	7 082 756	39%

Le total des dépenses d'investissement atteint **7 082 756 €** (hors restes à réaliser et solde négatif reporté) :

- **7 063 586 €** au titre des opérations réelles,
- **19 170 €** pour les dépenses d'ordre.

Au sein des dépenses réelles d'investissement :

- les dépenses d'équipement atteignent **5 971 295 €** parmi lesquelles :

- des frais d'études : 247 567 €,
- des acquisitions, travaux, achats de matériels : 5 723 729 € dédiés notamment :
 - aux travaux de voirie et pluvial : 2 156 000 €,
 - à la réalisation de la voie verte : 302 000 €,
 - au réaménagement du square Gabolde : 289 000 €,
 - aux travaux de rénovation des vestiaires du stade : 352 000 €,
 - aux travaux de sobriété énergétique : 208 000 €.

- le remboursement du capital des emprunts et dettes assimilées contractés par la commune s'élève à **817 632 €**.

2- Les recettes :

Libellé des recettes d'investissement	CFU 2022	BP 2023	CFU 2023	évolution 2023/2022
excédent de fonctionnement capitalisé (chap 10)	3 281 554	3 130 980	3 130 979	-5%
FCTVA (chap 10)	452 441	559 000	514 627	14%
Taxe d'aménagement (chap 10)	161 748	100 000	206 069	27%
subventions d'investissement (chap 13)	800 895	1 285 410	836 811	4%
Emprunts et dettes assimilées (chap 16)		4 000 000	2 600 000	
Immobilisations (chap 20, 21, 23)	24 413		41 720	71%
Produits de cessions (chap 024)				
Opération pour compte de tiers (chap 45)		17 500	15 312	
Total recettes réelles d'investissement	4 721 051	9 092 890	7 345 518	56%
Virement de la section de fonctionnement		4 384 134		
Opérations d'ordre de transfert entre sections	784 759	800 000	956 671	22%
Total recettes d'ordre d'investissement	784 759	5 184 134	956 671	22%
Total recettes d'investissement	5 505 809	14 277 024	8 302 189	51%
Restes à réaliser		613 307		
Total recettes d'investissement cumulées	5 505 809	14 890 331	8 302 189	51%

Le total des recettes d'investissement s'élève à **8 302 189 €** (hors restes à réaliser) :

- **7 345 518 €** au titre des opérations réelles,
- **956 671 €** pour les opérations d'ordre.

Pour financer ses investissements, et outre ses fonds propres (**3 130 979 €**) la commune a perçu :

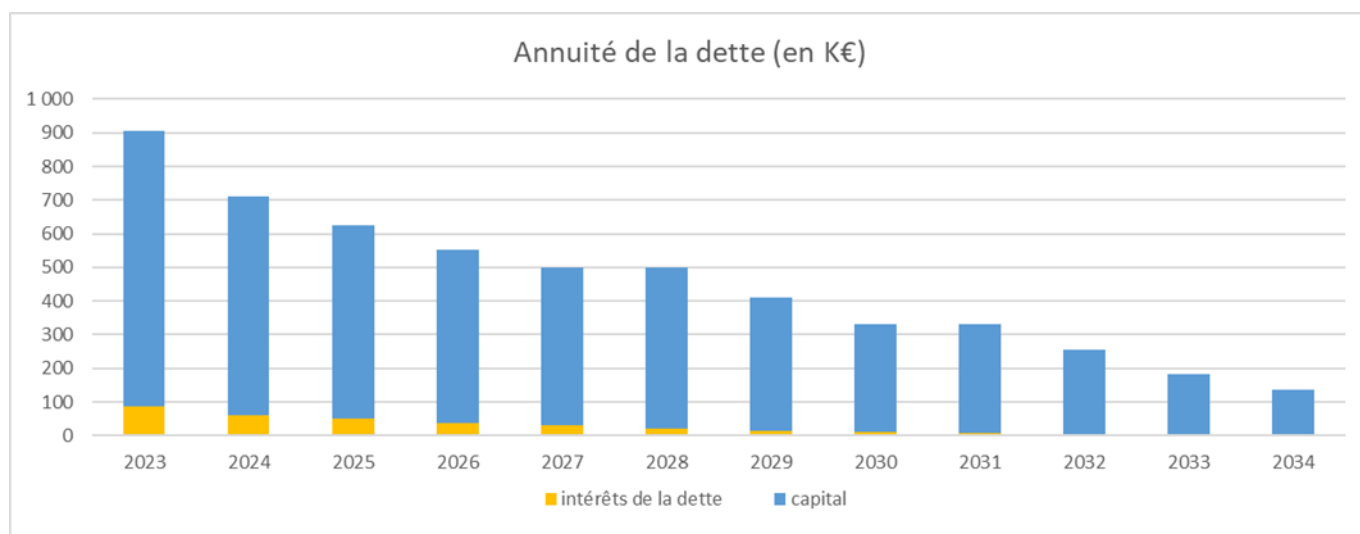
- des subventions (chapitre 13) pour un montant de **836 811 €**,
- du fonds de compensation TVA (FCTVA) sur les travaux et acquisitions réalisés en 2022 à hauteur de **514 627 €**,
- de la taxe d'aménagement (TA) pour **206 069 €**,
- une participation de la région au dispositif Rénov' ta façade pour **15 312 €**.

Une régularisation d'écriture (**41 720 €**) a été inscrite en recettes.

Un emprunt a été souscrit auprès de la caisse d'épargne à hauteur de **2 600 000 €**.

D- LA DETTE

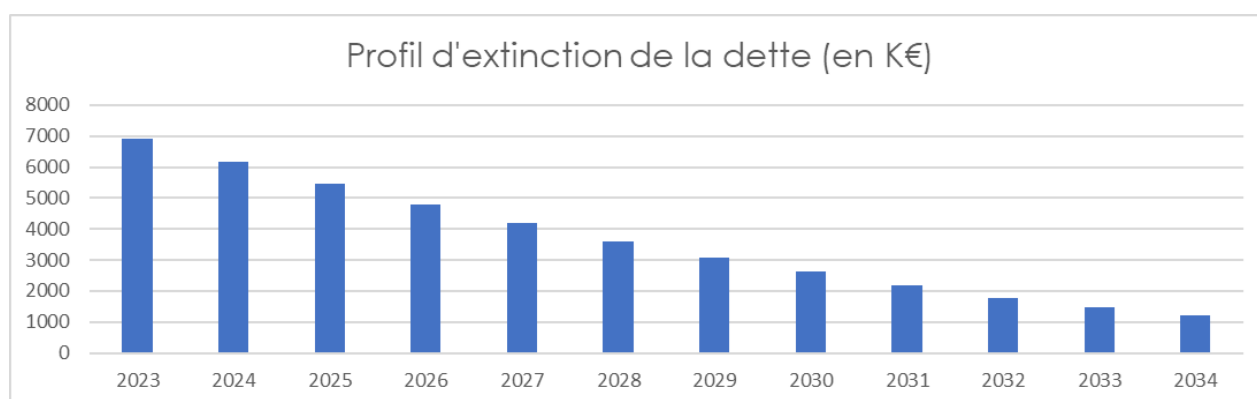
1- L'annuité de la dette actuelle :



L'annuité de la dette (parts capital + intérêts) s'est élevée à 906 000 € en 2023 (818 000 € au titre du capital remboursé et 88 000 € au titre des intérêts).

Le taux d'endettement mesuré par le ratio « *annuité de la dette / produits réels de fonctionnement* » atteint **6,42 %** en 2023.

2- L'encours de la dette actuelle :



Il s'élève à **6 897 263 €** au 31 décembre 2023. Cela comprend l'emprunt bancaire contracté en 2023 auprès de la caisse d'épargne afin de financer les investissements s'élevant à 2 600 000 €.

L'encours de dette par habitant au 31/12/2023 est de **693 €** (contre **779 €** pour la moyenne nationale des communes de même strate en 2022).

La dette actuelle sera totalement amortie en 2044.

3- La capacité de désendettement :

La capacité de désendettement, mesurée par le ratio « *encours de la dette/épargne brute* », permet de savoir en combien d'années une collectivité peut rembourser son encours de dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut.

Le seuil d'alerte pour les communes est fixé à 11 ans.

En 2023, la capacité de désendettement de la ville de Revel est de **2,5 ans**.

En résumé :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes nettes	8 302 189	14 127 945	22 430 134
Dépenses nettes	7 082 756	12 314 222	19 396 978
Résultats de l'exercice			
Excédent	1 219 433	1 813 723	3 033 156
Déficit			
Résultats 2022 reportés	- 1 955 410	2 871 228	915 818
Résultat de clôture 2023	- 735 977	4 684 951	3 948 974

E- LES INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIÈRES

Population totale 2023	9 947
Population DGF (dotation globale de fonctionnement) 2023	10 150

Informations financières / ratios	données communales 2023
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1141,81
Recettes réelles de fonctionnement / population	1418,39
Dépenses d'équipement brut / population	600,44
Encours de dette / population	693,40
DGF / population	84,44
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	58,78%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / RRF	86,30%
Taux d'épargne brute (épargne brute / RRF)	19,50%
Taux d'épargne nette ((épargne brute - remboursement annuel de la dette en capital) / RRF)	13,70%
Ratio d'endettement (encours de la dette / RRF)	48,89%
Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute)	2,51

La population DGF est constituée par la population totale majorée d'un habitant par résidence secondaire et par emplacement de caravane au titre de l'accueil des gens du voyage.

La population DGF est utilisée notamment pour le calcul de la dotation globale de fonctionnement.

*strate démographique= communes de 5 000 à 10 000 habitants appartenant à un groupement à fiscalité professionnelle unique (FPU).

II- LE BUDGET ANNEXE CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ

A- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1- Les dépenses

	BP 2023	CFU 2023
Charges à caractère général	151 500	76 119
Charges de personnel	90 000	87 707
Atténuations de produits	-	-
Autres charges de gestion courante	6 000	1 152
Charges financières	-	-
Charges exceptionnelles	-	-
Dotation aux provisions	-	-
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	247 500	164 977
Opérations d'ordre transfert entre sect	5 000	4 582
Virement à la section d'investissement	20 000	-
TOTAL DÉPENSES D'ORDRE	25 000	4 582
TOTAL	272 500	169 559
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	272 500	169 559

► Chapitre 011 « charges à caractère général » : **76 119 €**.

Au sein de ce chapitre, sont inscrites les dépenses relatives charges de fonctionnement courant du centre (fluides, fournitures administratives, logiciel de secrétariat médical, etc) et le paiement du loyer pour le local du centre municipal de santé.

► Chapitre 012 « dépenses de personnel » : **87 707 €**.

► Chapitre 65 « autres charges de gestion courante » : **1 152 €**.

2- Les recettes

	BP 2023	CFU 2023
Atténuations de charges	-	-
Produits des services, domaine	10 000,00	48 200
Impôts et taxes	-	-
Fiscalité directe locale	-	-
Dotations et participations	228 000,00	130 000
Autres produits de gestion courante	34 500,00	36 439
Autres produits (financiers et exceptio	-	-
Reprises sur provisions	-	-
TOTAL RECETTES RÉELLES	272 500,00	214 639
Opérations d'ordre transfert entre sect	-	-
TOTAL RECETTES D'ORDRE	-	-
TOTAL	272 500,00	214 639
Résultat reporté		
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEM	272 500,00	214 639

► Chapitre 70 « produits des services et du domaine » : **48 200 €.**

Cela correspond aux recettes issues des consultations réalisées par le médecin.

► Chapitre 74 « dotations et participations » : **130 000 €.**

Il s'agit de la subvention d'équilibre versée par la commune au centre municipal de santé.

► Chapitre 75 « autres produits de gestion courante » : **36 439 €.**

Ce chapitre retrace les loyers perçus par le centre municipal de santé pour la mise à disposition de locaux pour l'exercice de médecins libéraux.

B- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1- Les dépenses

	BP 2023	CFU 2023
Immobilisation incorporelles	-	-
Subventions d'équipement versées	-	-
Immobilisations corporelles	25 000	15 650
Immobilisations en cours	-	-
Emprunts et dettes assimilées	-	-
Opérations pour compte de tiers	-	-
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	25 000	15 650
Opérations d'ordre transfert entre sect	-	-
TOTAL DÉPENSES D'ORDRE	-	-
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE I	25 000	15 650
Solde d'exécution négatif reporté		
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUM	25 000	15 650

► Chapitre 21 « immobilisations corporelles » : **15 650 €.**

Ces dépenses ont permis de meubler et équiper l'accueil du centre municipal de santé et le bureau du médecin.

2- Les recettes

	BP 2023	CFU 2023
Dotations, fonds divers et réserves (ho	-	-
Excédents de fonctionnement capita	-	-
Subventions d'investissement	-	-
Emprunts et dettes assimilées	-	-
Opérations pour compte de tiers	-	-
TOTAL RECETTES RÉELLES	-	-
Opérations d'ordre transfert entre sect	5 000,00	4 582
Virement de la section de fonctionne	20 000,00	
TOTAL RECETTES D'ORDRE	25 000,00	4 582
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L	25 000,00	4 582
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT CUM	25 000,00	4 582

Les recettes d'investissement sont uniquement constituées des amortissements (opérations d'ordre).

En résumé :

		Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes nettes		4 582	214 639	219 221
Dépenses nettes		15 650	169 559	185 209
Résultats de l'exercice 2023				34 012
Excédent			45 080	
Déficit	-	11 069		
Résultats 2022 reportés				-
Résultat de clôture 2023	-	11 069	45 080	34 012

GLOSSAIRE

AC: Attribution de compensation

DCRTP: Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle

DGF: Dotation globale de fonctionnement

DNP: Dotation nationale de péréquation

DRF : Dépenses réelles de fonctionnement

DSR: Dotation de solidarité rurale

DSU: Dotation de solidarité urbaine

FCTVA: Fonds de compensation pour la TVA

FPIC: Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

FPU : Fiscalité professionnelle unique

OPAH-RU: Opération programmée de l'amélioration de l'habitat-renouvellement urbain

PRF : Produits réels de fonctionnement

TA: Taxe d'aménagement

TEOM : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

TH: Taxe d'habitation

THLV: Taxe d'habitation sur les logements vacants

TFPB (ou FB): Taxe foncière sur les propriétés bâties

TFPNB (ou FNB): Taxe foncière sur les propriétés non bâties

TLPE: Taxe locale sur la publicité extérieure